



PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES

ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF

FLEUR PELLERIN
MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRES DU
MINISTRE DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF, CHARGÉE DES PME, DE
L'INNOVATION ET DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.redressement-productif.gouv.fr

Paris, le 4 Mars 2013
N° 445 / 376

Pierre MOSCOVICI, Arnaud MONTEBOURG et Fleur PELLERIN signent l'accord de place renouvelant la Médiation du Crédit

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Économie et des Finances, Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif, et Fleur PELLERIN, ministre chargée des PME, de l'Innovation et de l'Économie numérique, ont signé le vendredi 1^{er} mars l'accord de place renouvelant la Médiation du Crédit. L'accord est conclu entre l'État, la Médiation du Crédit, représentée par la nouvelle Médiatrice du Crédit, Jeanne-Marie PROST, le gouverneur Christian NOYER pour la Banque de France et la Fédération Française Bancaire, représentée par Jean-Laurent BONNAFÉ.

Trois dirigeants de PME qui ont bénéficié de la Médiation du Crédit ont également apporté leurs témoignages lors de cet événement.

La Médiation du crédit est un dispositif gratuit et confidentiel proposé par l'État extrêmement apprécié des entreprises qui rencontrent des difficultés financières, car il leur permet de trouver des solutions avec leurs créanciers, et en premier lieu, les banques. C'est donc un outil de rapprochement des banques des besoins de l'économie réelle. Depuis 2008, la médiation du crédit a permis de sauvegarder 293 444 emplois et de conforter 16 621 entreprises dans la poursuite de leurs activités.

A l'occasion de cet événement, Pierre MOSCOVICI a mis l'accent sur son ambition nouvelle pour la Médiation du Crédit :

- Dans le cadre de ses procédures, la Médiation doit continuer et amplifier son rôle pour aider les entreprises à trouver des financements complémentaires. Elle doit en particulier contribuer à faire connaître les nouveaux instruments que met en place la BPI et qui peuvent aider les entreprises à faire face à des difficultés de court terme : 500M€ de crédits de trésorerie, préfinancement du Crédit Impôt Recherche, préfinancement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'emploi ;
- La Médiation doit continuer à jouer son rôle de vigie du financement des entreprises en France, qui éclaire utilement les décisions des pouvoirs publics en la matière ;
- Enfin, la médiation n'est pas qu'un instrument au service des entreprises qui rencontrent des difficultés bancaires : c'est, aussi, une démarche collective, impliquant l'ensemble des créanciers – affacteurs, assureurs-crédit, et banques. La Médiation doit travailler avec le ministère et les assureurs-crédit pour mettre en œuvre les recommandations du rapport



CHARPIN, qui étudiait les moyens pour les PME et les TPE de mieux financer leurs besoins de trésorerie courants.

Pierre MOSCOVICI a également salué à cette occasion le rôle utile des banques, et rappelé qu'il était important de poursuivre les efforts collectifs fournis par l'ensemble des acteurs – entreprises et créanciers – dans le cadre des procédures amiables négociées sous l'égide des pouvoirs publics, avec la Médiation ou le Comité interministériel de restructuration industrielle.

La Médiation repose juridiquement sur un accord entre le MINEFI, la Banque de France et la Fédération Bancaire Française. Il prévoit notamment que les banques ne puissent exercer certains droits durant la période de médiation. Sa mise en œuvre s'appuie sur le réseau de la Banque de France, sur tout le territoire.

Contacts presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI :

Safia OTOKORÉ : 01.53.18.40.82

Laurent FARY : 01.53.18.41.84

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG :

Marianne ZALC-MULLER : 01.53.18.45.13

Cabinet de Fleur PELLERIN :

Aziz RIDOUAN : 01.53.18.41.00